

Il va de soi que dans le secteur privé, le conseil d'administration peut remercier le directeur général de ses services ou décider quels seront ses émoluments. Or, si on laissait au gouvernement les coudées franches, c'est le cabinet qui assumerait à distance cette responsabilité. Ce serait légaliser l'autorité usurpée. Et les rapports entre gouvernement et sociétés d'État ne tarderaient pas à s'envenimer. A cet égard, le gouvernement se fourvoie entièrement.

L'opposition s'inquiète énormément de la prolifération des sociétés d'État, et à juste titre. Le projet de loi C-24 a beau exiger que le Parlement approuve la création de toute nouvelle société mère, il ne fait aucune mention des filiales. C'est dire que pendant que le gouvernement rançonne la mère, les rejetons vous dévalisent. Les filiales ont poussé comme des champignons et vont continuer de proliférer. Pour empêcher la progéniture des sociétés d'État de devenir un véritable fouillis administratif, il n'y a qu'un moyen: le contrôle des naissances.

Le projet de loi comporte une autre échappatoire: une nouvelle société peut voir le jour tant qu'une loi existante le permettra. Nous replongeons dans cet écran de fumée. De toute évidence, il existe déjà tellement de lois qu'il serait très difficile d'empêcher la création d'une nouvelle société.

● (1550)

Le gouvernement semble aussi vouloir lier les mains du Parlement à l'avenir. Son projet farfelu de limiter l'étude de lois spéciales à trente jours au comité et à sept heures de débat continu impose de dangereuses restrictions aux futurs Parlements. Il est effrayant d'en imaginer les conséquences pour d'autres projets de loi que le gouvernement présenterait à la Chambre. Ce serait, bien sûr, un dangereux précédent. La limite de temps ne laisse aucune porte de sortie en cas de circonstances atténuantes ou de situations qui prêtent particulièrement à controverse. En proposant une mesure législative semblable, le gouvernement se targue de prévoir l'avenir. Or, de toute évidence, le gouvernement a peine à discerner même le présent.

Le projet de loi C-24 passe outre à nombre de questions cruciales. Il se garde bien de présenter une politique sur les questions d'organisation gouvernementale interne. Le gouvernement a-t-il l'intention d'établir les règles au fur et à mesure des besoins? Il n'est pas question des privilèges et immunités des sociétés d'État. Le projet de loi ne précise pas si des fonctionnaires pourront siéger aux conseils d'administration des sociétés. La loi devrait établir clairement au moins les qualités minimales requises pour faire partie d'un conseil d'administration. Le projet de loi évite de recommander que des comités parlementaires surveillent les sociétés d'État. Ce serait la meilleure façon pour le gouvernement de faire taire ceux qui l'accusent de cacher la vérité. Si tous les partis sont tenus au courant de ce qui se passe, on sera moins enclin à soupçonner le gouvernement ou le cabinet de chercher à tromper le public.

Monsieur le Président, il est de plus en plus clair j'espère, que cette mesure a une portée limitée, c'est le moins qu'on puisse dire. Dans le projet de loi, il n'est question que des sociétés d'État à cent pour cent, mais plus d'une centaine d'entreprises sont la propriété conjointe de l'État et de sociétés indépendantes. L'État n'en est pas seul propriétaire, mais ses investissements sont quand même une source de revenus assez considérables. Pourquoi alors ne sont-elles pas visées par le projet de loi C-24? Je pense que ces omissions donnent une

Administration financière—Loi

bonne idée de la hâte avec laquelle le gouvernement a rédigé ce projet de loi. Voilà pourquoi l'opposition a le devoir de prendre tout le temps voulu pour l'étudier.

Il nous incombe de donner des conseils judicieux et sensés à propos d'une mesure concernant nos sociétés d'État. Nous avons l'intention de prévoir les freins et contrepoids qui empêcheront le gouvernement de se fourvoyer. Les Canadiens réclament des changements dans l'administration des sociétés d'État, mais le projet de loi C-24 est loin de répondre à leurs exigences. C'est plutôt une mesure élaborée par un gouvernement qui siffle pour se donner du cœur. Lorsque les libéraux vont nous céder le pouvoir dans quelques mois—les électeurs auront leur mot à dire, bien entendu, mais les sondages nous sont de plus en plus favorables—peut-être se rendront-ils compte de l'avenir prometteur que nous réserve un nouveau gouvernement responsable.

Ma collègue, la représentante de Kingston et les Îles (M^{lle} MacDonald) a fait allusion à la nouvelle publiée dans le *Citizen* d'Ottawa et d'autres journaux au sujet des grosses primes accordées aux administrateurs de de Havilland à mesure que les dettes s'amoncelaient. Il s'agissait de sommes rondelettes. Je puis comprendre que le conseil d'administration d'une société vote pour l'octroi de primes à ses cadres lorsqu'ils font du bon travail. Mais la société de Havilland a perdu quelque 500 millions de dollars et voilà qu'elle offre à chacun de ses cadres une prime de l'ordre de \$13,000 en sus de leur traitement qui, dans tous les cas, excède probablement de beaucoup les \$100,000. Je ne suis pas sûr que la société Canadair ait annoncé l'octroi de primes mais si, selon le même principe et selon toutes probabilités, elle accorde les primes les plus élevées à ceux qui accusent les plus grandes pertes, je suis persuadé que les cadres de Canadair se pourlécheront les babines lorsque le gouvernement les annoncera.

Je crois que nous sommes tous au courant de ce qui est arrivé à la société Chrysler. Cette société était pratiquement au bord de la faillite. Elle s'est sortie toute seule du pétrin, avec l'aide de garanties du gouvernement dont je reconnais tout le mérite en cette affaire. La société Chrysler s'est vraiment relevée avec succès. Le dernier état financier de la société révèle qu'elle a enregistré, je crois, des gains de 715 millions de dollars au cours du premier trimestre et qu'elle a aussi versé à son président, M. Lee Iacocca, une prime de \$700,000 environ; c'est là toute une prime, mais une prime justifiée. Je suppose qu'elle a été calculée sur une base de 10 p. 100. Si M. Iacocca a réussi à renverser la situation de cette société, il a bien mérité cet argent. Je suppose qu'il en versera une bonne partie au fisc. C'est lorsque les sociétés de la Couronne arrivent à faire des profits que leurs cadres devraient toucher des primes. Autrement, ils devraient toucher le traitement convenu à l'origine, se faire taper sur les doigts ou être congédiés.

Mlle MacDonald: Exactement!

M. Darling: Cela m'amène à soulever un autre point, monsieur le Président, au sujet des ministères fédéraux. Je vois que le président du Conseil du Trésor (M. Gray) est ici présent. Qu'en est-il des sous-ministres qui arrivent à faire épargner des sommes considérables à leur ministère? Je sais que les sous-ministres sont loin d'être parmi les bureaucrates les moins bien rémunérés, car ils gagnent pour la plupart énormément plus